

## STRUCTURE DU SERVICE

Le Service ANGLETAVELO est composé de : 3 stations de prêt permettant la mise à disposition ou la remise de vélos.  
Ces vélos dits « de ville » permettent une utilisation sur des voies carrossables, ils sont équipés de façon à faciliter leur usage (panier, antivol).

## UTILISATEURS DU SERVICE

Le prêt des vélos adulte est réservé aux personnes de 16 ans et plus (personne ci-après dénommée « utilisateur »). L'utilisateur reconnaît être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Les enfants utilisant les vélos 24 " devront être obligatoirement accompagnés, et une autorisation parentale sera demandée au préalable . Idem pour les personnes utilisant remorques et porte bébés.

## DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Le service est accessible, dans la limite des vélos disponibles dans chaque station, selon les jours et horaires d'ouverture de chacune d'entre elles. L'utilisateur devra s'assurer des spécificités de chaque station à ce propos. Il pourra grâce au site [www.angletavelo.com](http://www.angletavelo.com) s'assurer de la disponibilité des vélos en temps réel.

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les vélos sont mis à disposition via un site : [www.angletavelo.com](http://www.angletavelo.com) qui permet de réserver son vélo. L'utilisateur a accès à ce service par son smartphone, un ordinateur ou une tablette (à cet effet chaque station dispose d'une tablette accessible au public). Il faut au préalable s'inscrire, déposer une caution de 200 € (valable un an, non encaissée par carte bleue ou chèque \*), puis à chaque utilisation réserver un vélo selon les disponibilités par station en se connectant sur le site.

Lorsque le vélo est réservé, l'utilisateur se verra remettre par la station sélectionnée une clé numérotée d'antivol. Cette clé lui permettra d'utiliser un vélo librement et gratuitement pendant les horaires d'ouverture de la station et durant une journée maximum.

Le vélo devra être ramené et la clé rendue au plus tard 15 minutes avant la fermeture de la station. Si l'utilisateur dépasse l'heure de retour du vélo, un sms d'alerte lui sera envoyé et il sera responsable du vélo jusqu'à son retour dans les plus brefs délais, soit si possible dès le lendemain matin. Sans nouvelle du retardataire après un 2ème sms au bout de 48h, la caution sera débitée sur le compte de l'utilisateur après 72h.

Chaque compte utilisateur permet de réserver pour une même journée :

-2 vélos adulte maximum

-2 vélos enfant maximum

1 vélo avec remorque compte pour 1 vélo adulte et il n'est possible que d'en réserver une seule par jour et par utilisateur. Idem pour un vélo avec porte bébé.

Selon la législation en vigueur, des casques sont à disposition des enfants de moins de 12 ans utilisant vélos enfants, remorques et siège bébé.

## OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Le vélo et ses accessoires restent la propriété exclusive de l'exploitant pendant toute la durée de la location. L'utilisateur s'interdit de prêter ou de sous louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager (hors siège bébé et remorque mis à disposition par l'exploitant).

Ces vélos sont équipés de deux antivols (un antivol de roue et un câble) à utiliser obligatoirement lors de chaque arrêt en dehors des stations. Une clé unique est remise à l'utilisateur, elle ouvre et ferme les 2 antivols (voir vidéo d'explication sur le site [www.angletavelo.com](http://www.angletavelo.com)). Elle reste fixée au vélo quand l'antivol est ouvert et donc quand on roule. L'utilisateur ne pourra la débloquer du vélo qu'en fermant l'antivol. L'utilisateur ne peut utiliser le vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si l'utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, l'exploitant ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

Le vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Un éclairage est mis à disposition des utilisateurs qui le souhaitent moyennant le versement d'une caution de 10€ au moment de la remise des clés. L'utilisateur déclare avoir la responsabilité de gardien du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à l'exploitant. L'utilisateur dégage l'exploitant de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. L'utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du vélo. Pour un utilisateur mineur (de 16 à 18 ans), le tuteur reconnaît et accepte ces dispositions. L'utilisateur s'engage à obtenir renonciation à recours de ses assureurs à l'encontre de l'exploitant et de la ville d'Anglet pour les dommages précités. Il est attiré l'attention de l'utilisateur sur le fait que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux et n'excédant pas un poids de 5 kg. Le transport d'enfants sur le vélo par tout moyen autre que ceux fournis par le service (ex : porte bébé...) est strictement interdit. L'utilisateur reconnaît que le vélo, mis à sa disposition par le service « Angletavelo » est en parfait état de marche et s'engage à l'utiliser avec soin, à le rapporter à l'issue de la période de prêt, dans l'état où il se trouvait lors de la réception, à le restituer à la station de prêt au plus tard en fin de journée (voir horaires de fermeture des stations).

En cas de panne, l'utilisateur s'engage à respecter les consignes qui lui ont été signifiées au préalable. De même , en cas de vol, il devra respecter la procédure légale.

## DROITS DE L'EXPLOITANT

L'exploitant se réserve le droit de refuser à l'utilisateur l'accès au service en cas d'incapacité ou d'inaptitude. De même, en cas de non-respect des conditions générales d'utilisation l'utilisateur sera exclu du service .

## PÉNALITÉS

Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré, l'exploitant se réserve le droit de réclamer à l'utilisateur la réparation de son entier préjudice.

Une tarification forfaitaire des accessoires endommagés est appliquée dans les cas suivants :

- perte de la clé d'antivol 20€
- roue avant voilée, pédalier endommagé 40€
- roue arrière voilée, fourche tordue 75€
- cadre cassé 100€
- perte ou vol du vélo 150€.

## RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout différend sera soumis à la compétence du Tribunal de Bayonne.

\*chèque caution à l'ordre de CYCLOCOM , 18 rue Barataheguy 64990 Saint Pierre d'Irube